

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Table des matières

1. Introduction	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
3. Risques et incertitudes.....	5
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	5
5. Approbation des cadres supérieurs	5
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	6
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	7

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le commissaire fait partie intégrante du processus décisionnel lié à certaines activités de sécurité nationale et de renseignement, et il intervient avant qu'elles ne soient menées. Le CR est responsable de réaliser un examen quasi judiciaire des conclusions formulées par le ministre de la Défense nationale ou le ministre de la Sécurité publique et, le cas échéant, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Ces conclusions constituent la base sur laquelle certaines autorisations sont accordées ou des décisions sont prises en ce qui concerne certaines activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications ou le Service canadien du renseignement de sécurité.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le site [Web du Bureau](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du Bureau du commissaire au renseignement (BCR) telles qu'elles ont été approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2022-2023 ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor qui sont approuvés avant la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui concerne l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2022, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2022-2023 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2023	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2022	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T3 de 2022-2023 (31 décembre 2022)	Dépenses cumulatives au T3 de 2021-2022 (31 décembre 2021)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 544	2 469	75	1 618	1 061	557
Autorisations législatives	167	165	2	125	123	2
Total	2 711	2 634	77	1 743	1 184	559

	2022-2023 Dépenses du T3	2021-2022 Dépenses du T3	Écart entre les dépenses du T3 de 2022-2023 et celles du T3 de 2021-2022
Crédit 1 Dépenses de programme	515	237	278
Autorisations législatives	42	41	1
Total	557	278	279

État des autorisations

À la fin du troisième trimestre, le 31 décembre 2022, le BCR avait reçu 2 771 000 \$, soit la totalité de ses autorisations votées et législatives. Les autorisations comprennent également le report du budget de fonctionnement de 118 000 \$ reçu au cours du deuxième trimestre et la somme de 57 000 \$ reçue au troisième trimestre en raison des rajustements à la rémunération.

L'augmentation de 77 000 \$ des autorisations de l'exercice précédent découle de l'augmentation du report du budget de fonctionnement (19 000 \$), de l'augmentation du rajustement relatif à la négociation collective (56 000 \$) et de la légère augmentation des autorisations législatives (2 000 \$).

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Par rapport à la même période l'an dernier, les dépenses budgétaires cumulatives au 31 décembre 2022 ont augmenté de 559 000 \$ (47 %) :

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

- les dépenses liées au crédit 1 ont augmenté de 557 000 \$;
- les paiements législatifs ont augmenté de 2 000 \$.

Pour ce qui est du trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 2022, les dépenses budgétaires ont augmenté 279 000 \$ (100 %) par rapport à la même période l'an dernier :

- les dépenses liées au crédit 1 ont augmenté de 278 000 \$;
- les paiements législatifs ont augmenté de 1 000 \$.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2022-2023 et celles de 2021-2022 (du 1 ^{er} avril au 31 décembre)	Écart entre les dépenses du T3 de 2022-2023 et celles du T3 de 2021-2022 (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)
Crédit 1 : Dépenses du programme (en milliers de dollars)			
1 Personnel	L'écart cumulatif est attribuable en partie à des retards dans la facturation des salaires par d'autres ministères qui sous-estimaient les coûts salariaux en 2021-2022. L'écart depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre a également été causé par les coûts supplémentaires en 2022-2023 de l'embauche d'un employé au dernier trimestre de 2021-2022 et par la surfacturation des coûts salariaux par d'autres ministères au trimestre de 2022-2023.	324	135
2 Transports et télécommunications	Les frais de déplacement pour la conférence du CSERGC à Washington au troisième trimestre de 2022-2023 sont à l'origine de la majeure partie de l'augmentation, tant depuis le début de l'exercice qu'au troisième trimestre.	11	10
3 Information	Augmentation des abonnements et des services d'accès aux données.	9	5
4 Services professionnels	Les écarts cumulatifs et trimestriels sont principalement attribuables aux frais des services techniques internes encourus au cours du 3 ^e trimestre de 2022-2023, et non au 4 ^e trimestre comme c'était le cas en 2021-2022.	132	125
5 Location		-1	0
6 Réparation et entretien	L'augmentation depuis le début de l'exercice est attribuable aux coûts du deuxième trimestre de 2022-2023 liés à	68	-4

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

	la sécurité ainsi qu'aux mises à niveau et améliorations des bureaux.		
7 Matériel et fournitures		5	-3
9 Matériel et outillage	L'écart cumulatif et trimestriel est attribuable à l'acquisition de mobilier au troisième trimestre de 2022-2023.	9	10
Total partiel du crédit 1		557	278
Dépenses législatives		0	0
1 Personnel		2	1
Total		559	279

3. Risques et incertitudes

Le BCR a continué de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas des changements importants en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

Version originale signée par

 L'honorable Simon Noël, C.R.
 Commissaire au renseignement

 Guylaine A. Dansereau
 Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
 Le 22 février 2023

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Annexe A – État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 544	515	1 618	2 469	237	1 061
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	167	42	125	165	41	123
Total des autorisations budgétaires	2 711	557	1 743	2 634	278	1 184
Total des autorisations	2 711	557	1 743	2 634	278	1 184

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)

Dépenses	Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	1 336	314	841
Transports et communications	27	11	18
Information	30	5	16
Services professionnels et spéciaux	848	140	545
Location	311	73	222
Réparation et entretien	114	0	73
Services publics, matériel et fournitures	23	4	18
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	22	10	10
Autres subventions et paiements	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	2 711	557	1 743
Dépenses budgétaires nettes totales	2 711	557	1 743

Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2022*	Exercice 2021-2022	
	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
1 278	178	515
42	1	7
25	0	7
893	15	413
305	73	223
53	4	5
26	7	13
0	0	0
12	0	1
0	0	0
2 634	278	1 184
2 634	278	1 184